

Contre l'escroquerie du 2^e pilier Pour des pensions populaires!

Nous sommes nombreux à nous opposer au projet du Conseil fédéral de baisser de 4% à 3,25% le taux d'intérêt minimal à verser sur les avoirs du 2^e pilier (caisse de pension). Ce projet fait partie d'une attaque contre tous les éléments du salaire: le salaire direct (celui que l'on reçoit chaque mois); les allocations de chômage (qui sont une partie du salaire: chaque mois des cotisations sont versées à cet effet); l'AVS et le 2^e pilier font aussi partie du salaire: celui auquel on a droit une fois à la retraite. Et tout cela s'effectue alors que le pouvoir d'achat baisse (voir la hausse des primes d'assurances maladie) et que le chômage va augmenter.

L'enjeu réel: nos retraites

Les grandes compagnies d'assurances privées – d'abord la Rentenanstalt – ont dicté cette baisse au Conseil fédéral. Pourquoi? Les assureurs ont perdu des sommes énormes sous l'impact de la crise (durable) de la Bourse, c'est-à-dire de la chute du prix des actions. Cette baisse reflète une crise rampante du système capitaliste.

Les assureurs exigent du Conseil fédéral de pouvoir récupérer une partie de ces pertes grâce à 1% par an (le passage de 4% à 3% qu'ils veulent) sur les milliards de francs qu'ils gèrent. Or, ces milliards ne sont rien d'autre qu'une partie du salaire différé, constituée par les cotisations au 2^e pilier. **Cependant, il faut se rendre compte que l'enjeu de cette attaque dépasse largement la question du taux d'intérêt minimal.**

- Pour nombre de salarié-e-s, le 2^e pilier apparaît, encore aujourd'hui, comme une « super-tirelire » pour acheter un appartement, une maison, ou rentrer au pays... Or, c'est l'avenir de cette « épargne forcée » (partie du salaire) qui est remis en question.
- Les rentes AVS sont maintenues à un niveau totalement insuffisant afin de rendre nécessaire le 2^e pilier. Or le montant des rentes versées par les caisses de pension est désormais mena-

cé: premièrement par la baisse du taux d'intérêt minimal; deuxièmement par la diminution du taux de conversion. Ce taux détermine le fait qu'un avoiron vieillesse (capital) de 200 000 fr., par exemple, donne droit à une rente annuelle de 14 400 fr. (1 200 fr. par mois), parce que le taux de conversion est de 7,2% aujourd'hui. Ce taux, le parlement veut le baisser à 6,8%, donc abaisser la rente de 800 fr. par an (67 fr. par mois). Pour la majorité des salarié-e-s, cela annonce une baisse des retraites, très dure pour celles et ceux dont les retraites sont plus que minces. **C'est donc tout le système des trois piliers (AVS; 2^e pilier; 3^e pilier: épargne retraite individuelle) qui est à rediscuter. Il faut par conséquent une contre-proposition d'ensemble à ce système, qui, en tant que tel, est une « escroquerie ».**

USS: se réveiller... en fermant les yeux?

L'Union syndicale suisse (USS) a un mot d'ordre: « *Nous laisser piquer nos rentes? Pas question!* » Très bien.

Mais pourquoi l'USS n'a-t-elle rien vu venir et, surtout, pourquoi adhère-t-elle encore à ce système? Car, ce qui se passe était prévisible, d'autant plus que, depuis l'année 2000, « la bulle financière » se dégonflait. Dès lors, chacun est en droit de poser des questions à la direction de l'USS.

- Pourquoi a-t-elle dû attendre l'initiative des assureurs pour commencer à s'interroger sur la politique et le fonctionnement des assureurs? Quand a-t-elle combattu le fait que les compagnies d'assurances – et aussi les grandes banques – aient capté une bonne partie de la gestion du 2^e pilier pour en faire du profit – ce qui est leur raison d'être?
- Quand a-t-elle dénoncé le fait que le 2^e pilier, avec ses milliers de caisses, engendre des frais administratifs et de gestion qualitativement plus élevés que ceux de l'AVS, frais payés par les salarié-e-s?
- A-t-elle seulement diffusé ce simple chiffre: les frais administratifs des assurances privées, comme la Renten-

anstalt, s'élèvent en moyenne à 350 fr. par assuré par année, alors qu'ils s'élèvent à 50 fr. pour des fondations collectives (par exemple Hotel-Wirte)?

- Quand a-t-elle expliqué aux salarié-e-s le fait, indiscutable, que les mécanismes de capitalisation du 2^e pilier vont à l'encontre de la solidarité sociale?

Sur tout cela: silence radio. Depuis trois décennies, les dirigeants de l'USS et du PSS n'ont ménagé aucun effort pour nous convaincre de confier, les yeux fermés, une part de notre salaire au 2^e pilier, et pour faire passer aux oubliettes une amélioration qualitative de l'AVS.

Danger: fausses pistes...

Tout au long de l'été, le Conseil fédéral et les dirigeants de l'USS et du PSS se sont relayés pour nous attirer sur de fausses pistes.

1. L'ampleur de la réduction du taux d'intérêt minimal. Baissera-t-il à 3%? Ou « seulement » à 3,5%? Déjà le 1^{er} octobre 2002? Ou « seulement » le 1^{er} janvier 2003? Tant qu'on spéculait sur cela, on ne parle pas des failles du 2^e pilier.

Du côté de l'USS, on prépare le terrain: « *Nous ne sommes pas a priori opposés à toute baisse, mais nous estimons que toute baisse doit être justifiée* », a déclaré Colette Nova, secrétaire de l'USS responsable du dossier. Elle est ainsi d'accord avec Ruth Dreifuss, la conseillère fédérale social-démocrate, qui « collégialement » s'alignera sur les 3,25%.

2. Introduire un « taux flexible ». Le Conseil fédéral propose un cocktail de critères qui permettra aux assureurs, aux banques de, sans cesse, fixer un taux qui leur conviendra, c'est-à-dire qui soit rentable pour eux.

3. « Introduire la transparence ». Aujourd'hui, même ces professionnels du secret que sont les assureurs affirment qu'ils ne s'y opposent pas. Qu'en penser?

- N'importe quel comptable connaît la marge d'appréciation dont dispo- ►

sent les sociétés pour «arranger» leurs comptes. Par exemple, tous les analystes financiers – conseillant les actionnaires – reconnaissent que les critères comptables des assureurs sont très élastiques.

• Surtout, la «transparence» comptable sera utilisée pour effectuer des comparaisons entre la situation de chaque salarié et justifier, demain, des mesures qui individualiseront encore plus la gestion d'une partie du salaire différé (dans le 2^e pilier). Des inégalités plus grandes en découleront.

4. Les caisses de pension seront-elles épargnées? C'est le credo des dirigeants syndicaux. «*Pas de conséquences immédiates sur «nos» caisses de pension*», rassure le secrétaire général du Syndicat de la communication (Poste, Swisscom, etc.). **C'est une tromperie.**

• Le krach boursier rampant secoue toutes les caisses de pension, car l'ensemble a largement investi en actions. Par exemple, la caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel a perdu, en 2001, les réserves constituées sur 10 ans: 131 millions de fr. Ou, encore, Ascoop, qui assure le personnel de 182 entreprises de transports publics, a subi une perte de 240 millions de fr., 10% de ses fonds! Or, ce sont des caisses autonomes. L'USS dit qu'elles sont gérées «paritairement». Cela nous pose une question: de quel droit les patrons s'arrogent-ils la gestion de notre salaire différé (qui est formé de «leurs» cotisations et des nôtres?)

• La crise actuelle va accélérer le passage des caisses de pension qui ont encore la primauté de prestation (770 000 assuré·e·s en 2000) vers un système de primauté de coti-

sation, qui compte déjà 2,45 millions d'assuré·e·s. Dans ce dernier système, les salarié·e·s savent la cotisation qu'ils paient, mais ignorent la rente qu'ils recevront! Par contre, une caisse en primauté de prestation verse une rente équivalant à un pourcentage du dernier salaire; ce type de caisses est voué à disparaître.

... et impasses!

Ces fausses pistes, soutenues par l'USS et le PSS, conduisent toutes à une même conclusion: il suffirait de quelques retouches au 2^e pilier pour le rendre à nouveau fiable et en faire un fondement solide des retraites.

C'est tromper les salarié·e·s. Aujourd'hui, le système du 2^e pilier est ébranlé par une crise financière durable et qui peut s'approfondir. De nombreux arguments avancés pour le défendre s'écroulent au même titre que les louanges faites au «capitalisme populaire», il y a encore deux ans.

• On nous a vendu la prévoyance professionnelle comme un complément «indispensable» à l'AVS. Son mécanisme de capitalisation (constitution d'un capital, grâce aux cotisations, qui sera converti en rentes pour le cotisant) était censé être plus sûr, et résistant mieux au vieillissement de la population, que le système de répartition de l'AVS. On constate pratiquement que c'est faux. La crise boursière a montré la grande fragilité financière du 2^e pilier. Et c'est au nom du «vieillessement de la population» que le parlement veut baisser le taux de conversion.

• On nous a fait croire que le 2^e pilier permettrait de garantir à toutes et à tous des rentes suffisantes pour une retraite décente. C'est cette fausse promesse qui a justifié le blocage du développement de l'AVS.

Plus que jamais l'objectif d'une retraite décente pour la majorité apparaît illusoire dans ce système des trois piliers. De plus, la capitalisation individuelle exclut toute solidarité entre hauts et bas revenus, contrairement à l'AVS.

Nous piquer encore mieux nos rentes

Les assureurs, le patronat, les partis de droite, ou encore la Fondation Avenir Suisse – la machine de propagande créée par une douzaine de grandes multinationales helvétiques – préparent de nouvelles propositions antisociales. Leur but n'est pas un replâtrage du 2^e pilier, mais un basculement accéléré du système des retraites en Suisse vers un modèle où tous les risques sont reportés sur les épaules des salarié·e·s, pris individuellement. Voici les «réformes» proposées:

1° continuer à élever l'âge de la retraite: le patronat parle déjà de 68 ans;

2° effacer la référence à un âge terme pour la retraite. C'est l'idée du «4^e pilier» lancée par le Parti radical de Couchepin. Chacun travaillerait «tant qu'il en a envie». On imagine ce que cela signifiera pour celles et ceux qui devront travailler tant qu'ils en ont besoin, à cause de leurs rentes insuffisantes;

3° réduire les prestations de l'AVS à moins qu'un revenu minimal d'assistance;

4° individualiser encore plus le 2^e pilier et en supprimer les quelques garanties en place. Chacun·e deviendrait ainsi responsable de la gestion de son «capital», et n'aurait à s'en prendre qu'à lui-même si cela tourne mal;

5° développer le 3^e pilier (épargne individuelle), avantageux pour les hauts revenus (déduction fiscale d'un montant maximum de 29 000 francs par an pour les indépendants) et lucratif pour les banques et les assurances;

6° renvoyer tous les laissés-pour-compte de ce système aux prestations complémentaires... payées pour l'essentiel par les impôts des salarié·e·s!

Pour des pensions populaires!

Ce n'est certainement pas en essayant de sauver un système injuste – celui des trois piliers – que l'on pourra contrecarrer le programme de la droite et du patronat. C'est pourtant ce que font l'USS et le PSS.

C'est un autre combat, de longue haleine, qu'il faut initier: celui pour une véritable sécurité sociale incluant la maladie et couvrant en particulier la retraite. Cela signifie: rompre avec le système des trois piliers et engager un processus de fusion entre l'AVS et le 2^e pilier pour créer de véritables pensions populaires.

Les ressources ainsi mises en commun seront à redistribuer selon le modèle de répartition sociale de l'AVS: que l'on gagne 4000 fr. ou 40 000 fr. par mois, on cotiserait un même pourcentage de son salaire pour la retraite; par contre l'écart entre les rentes minimales et maximales serait beaucoup plus réduit que celui existant entre les salaires.

De telles pensions populaires seraient en mesure de garantir à chacun·e des rentes suffisantes et sûres, pour une retraite prise avant d'être complètement éreinté par le travail. C'est pour contribuer à ce combat social indispensable que le Mouvement pour le socialisme (MPS) soumettra au débat public un projet concret de pensions populaires. ■

Mouvement pour le socialisme

- Je souhaite être informé·e des activités du MPS
 Je veux être informé sur le prochain Forum social européen et y participer avec le MPS

Nom:.....

Prénom:

Rue et N°:.....

NPA, localité:.....

A renvoyer à:

BFS, Postfach 2002, 4001 Basel;
bfs-bs@bluwin.ch

MPS, cp 2320, 6501 Bellinzona;
mps-ti@bluemail.ch

BFS, Postfach 129, 3000 Bern 23
MPS-BFS, cp 805, 1700 Fribourg 7;

MPS, cp 209, 1211 Genève 4;
e-mail: mpsge@hotmail.com

MPS, cp 120, 1000 Lausanne 20;
e-mail: mps-vd@fastnet.ch

MPS, case postale 2218, 1950 Sion 2;

BFS, Postfach 8707, 8036 Zürich;
e-mail: bfs-zh@bluwin.ch